

PREVENIR LA RAGE

Anticiper un risque majeur d'une particulière gravité
Agir avec efficacité

N
O
U
V
E
A
U
T
E

INSCRIPTIONS

Dates 2008 de 9H00 à 17H30

Session unique : 02 décembre 2008.

Dates 2009 de 9H00 à 17H30

1^{ère} session : 24 mars 2009.

2^{ème} session : 23 septembre 2009.

Possibilité de réaliser cette formation dans vos locaux :

tarif établi sur devis.

Durée : 1 jour.

Lieu : banlieue périphérique Est de Paris. Hôtels à proximité.

Tarif par participant :

420 euros (exonération de TVA) - Déjeuner offert.

Offre duo : bénéficiez d'une véritable expertise et d'une offre tarifaire en vous inscrivant également à la formation « Grippe aviaire et pandémie grippale ».

Conseils, devis et inscriptions : 01 43 62 67 82 - Fax : 01 43 63 51 43 – messagerie : contact@istav.net

PROGRAMME

PEDAGOGIE

- Exposés illustrés.
- Résolution en temps réel des cas rencontrés par les participants.
- Remise aux participants de tableaux synthétiques sur le droit en vigueur.

OBJECTIFS

- Réaliser un plan communal de lutte contre la rage.
- Prévenir la responsabilité du Maire.
- Comprendre cette maladie pour anticiper les risques..
- Appréhender la législation et les risques sanitaires.

FORMATEURS

- Docteur vétérinaire, formateur-expert des zoonoses.
- Juriste-formateur.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CONSEILLEES

- Chiens dangereux.
- Grippe aviaire et pandémie grippale.
- Fourrières animales.

1. COMPRENDRE LA RAGE

- description du virus.
- espèces sensibles à la rage.
- mode de transmission.
- incubation et symptômes.

2. PREVENIR ET TRAITER LA RAGE CHEZ L'HOMME ET CHEZ L'ANIMAL

- vaccins préventifs et curatifs.

3. REPERER LES RISQUES DE CONTAMINATION EN FRANCE

- forte présence de la rage dans certains pays.
- analyse des dernières contaminations en France.

4. METTRE EN PLACE ET PILOTER LE PLAN COMMUNAL DE LUTTE CONTRE LA RAGE

- réglementation sanitaire et pouvoirs de police du Maire.
- méthodologie générale.

5. COMMUNIQUER EN INTERNE ET AUPRES DES ADMINISTRÉS